

Commune de Saulnières

Compte Rendu de la réunion du 8 décembre 2017

Convocations du 27 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le trois novembre à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ALBERT, Maire

Présents : MM. Albert. Romano. Toutin. Alleaume. Pelletier. Le Valégant. Rossi. Mmes Gaudry. Campas. Rolland
Absente excusée : Mme Millour. M. Demerre (pouvoir à Mme Gaudry). Mme Tanné Dusapin (pouvoir à M. Pelletier)

Absentes : Mmes Lauvernier. Tremblay

Secrétaire de séance : M. Alleaume

-Lecture et approbation du compte rendu du 3 novembre 2017.

- Délibération :

- ✓ Fonds de péréquation au titre de la commune de Saulnières, du service eau de Saulnières et du Sivom Saulnières – Crécy-Couvé

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Général le fonds de péréquation au titre des dépenses d'investissement de la commune de Saulnières, du service eau de Saulnières, du Sivom Saulnières – Crécy-Couvé, qui seront réalisés en 2017. Après délibération, et 12 voix Pour, le conseil Municipal décide de solliciter auprès du Conseil général le fonds de péréquation 2017 au titre des 3 budgets, Et autorise Monsieur le Maire à transmettre le récapitulatif de factures d'investissement.

- ✓ Tarifs Locations de salle Polyvalente aux particuliers

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la révision des tarifs de location pour les particuliers ;

Après en avoir délibéré, le conseil décide de porter le prix des locations :

1° pour les habitants de la commune

Pour 24 h de **335.00 € à 340.00 €**

Pour 48 h de **440.00 € à 450.00 €**

2° pour les habitants extérieurs

Pour 24 h de **465.00 € à 475.00 €**

Pour 48 h à **665.00 € à 675.00 €**

La caution sollicitée est de **1 000.00 euros**.

En cas d'annulation de la salle, après signature, et minimum un mois avant la date de la location (sauf cas de force majeur, décès...), un forfait de 150.00 euros sera demandé.

La location de la salle ne sera effective que lors du dépôt du chèque de caution et de l'attestation d'assurance en mairie.

La location des couverts passe de 1.00 € à 2.50 €/personne mais sera à rendre sale

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accepter la modification de la convention ;

Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1er Janvier 2018

✓ Tarifs Concessions Cimetière Communal

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de procéder à la révision des tarifs des concessions dans le cimetière communal.

Le conseil décide de porter, pour les habitants de la commune : le prix des concessions perpétuelles de **160.00 € à 170.00 €** et les superpositions de **50.00 € à 55.00 €**

Pour les personnes extérieures à la commune, le prix des concessions perpétuelles **330.00 € à 345.00 €** et les superpositions de **90.00 € à 100.00 €**

Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1er Janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, et par 12 voix Pour, accepte ces nouveaux tarifs.

✓ tarifs colombarium Cimetière Communal

Dans le cadre de la révision des tarifs communaux 2018 :

Tarifs pour les habitants de la commune

Tarif d'une case pouvant supporter 4 urnes funéraires : **de 300 à 450.00 euros**

Tarif d'une gravure sur le lutrin suite à la dispersion des cendres dans la rocaille prévue à cet effet : **50.00€**

Tarifs pour les habitants hors commune :

Tarif d'une case pouvant supporter 4 urnes funéraires : **de 500 à 750.00 euros**

Tarif d'une gravure sur le lutrin suite à la dispersion des cendres dans la rocaille prévue à cet effet : **70.00 €**

Il sera précisé aux demandeurs que les gravures sur le colombarium et sur le lutrin devront être de dimension identique, de métal et de couleur identique.

Les durées pour les achats des cases du colombarium par les familles sont perpétuelles

Le Conseil Municipal, après délibération, et par 12 voix Pour, accepte ces nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 2018

✓ Tarifs eau 2018

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le tarif de l'eau pour facturation de 2018 qui se fait deux fois par an :

- La redevance de l'eau est actuellement de **2.0000 € par m3 et passerait à 2.0500 € par m3**
- L'abonnement des compteurs est actuellement de **16.0000 € par année et passe à 20.00 €/an**

Le Conseil Municipal, après délibération, par 12 voix Pour, décide de modifier le tarif de la redevance eau au 1^{er} janvier 2018.

- Le conseil Municipal décide ne pas augmenter les loyers communaux, de ne pas modifier le montant de la salle polyvalente aux associations (45€) et de ne pas changer le montant du prêt des salles à Créatif Loisirs et Aux Fils de Nos Idées.
- Monsieur le Maire demande de retirer de l'ordre du jour, la délibération pour l'achat de l'Atelier communal, faute d'avoir eu des réponses, au prix de la vente et la récupération de la TVA. Les membres du conseil acceptent le retrait de la délibération qui sera revu lors d'une prochaine session.
- Devis des vitraux de la mairie : 2 devis ont été sollicités mais le travail fourni qui est proposé n'est pas du tout identique d'où une différence de tarif très importante. Sera revu lors de la préparation du budget.
- Devis de travaux, rue de la Ferme, au niveau du tournant avec une énorme flaque d'eau. Monsieur le Maire doit se renseigner auprès de l'entreprise ayant proposé un devis moins cher pour savoir si le manque de regard et la non remontée de la route (proposée par l'autre entreprise) ne risquent pas de laisser ce problème d'eau stagnante dès les fortes pluies.
- La distribution des colis de Noël se fera le samedi 23 décembre de 10 à 12 heures. Une convocation sera faite pour que l'ensemble du conseil y participe.

- Le repas de Noël de l'école aura lieu le jeudi 21 décembre, y participeront : MM. Romano. Gaudry et Toutin.
- L'appel d'offre pour la pose d'un ascenseur est lancé, les plis sont à remettre au plus tard le jeudi 21 décembre, 18 h
- L'Habitat Eurélien sollicite le nom de la voirie qui desservira les 13 logements. Le conseil décide de la nommer « Impasse des Lavandières » les habitations seront numérotées de 1 à 13
- Monsieur le maire explique les problèmes rencontrés par le nouveau propriétaire au 10 rue de la mairie, qui ne pouvant faire son entrée par le chemin longeant le parc sollicite une entrée par la rue de la mairie, d'où la nécessité de réduire le parterre de fleurs se trouvant devant son entrée et la coupe de l'arbre planté devant ses fenêtres.
Monsieur le Maire indique qu'une solution sera trouvée avec lui.
- La Saunarias 2018 : Suite au courrier du président de l'APE avec présentation des parcours 2.5, 5 et 10 kms, le conseil prend connaissance de la demande de fermeture des routes pendant les courses
Monsieur le Maire devant rencontrer Monsieur Pinart, le nouveau chef de la subdivision territoriale du Drouais Thymerais, lui demandera l'autorisation. Dans le cas d'une réponse négative, la circulation se fera dans le sens unique de la course.
Il est demandé des volontaires pour assurer la sécurité.
- Le café 16 de Crécy-Couvé sollicite une subvention communale. Le conseil municipal émet un avis défavorable.
- Mme Teppaz, au 1 rue de la Ferme, a déposé un dossier d'urbanisme pour l'ouverture d'un portillon donnant dans le parc public (ancien site de la Fonderie) afin que les visiteurs, livreurs... de l'atelier du vitrail passe par cette porte. Les services de l'agglomération sollicite l'avis du conseil municipal (la commune devant devenir le prochain propriétaire).
Le conseil indique que l'entrée du parc par la rue de la Ferme est interdit à tous véhicules à moteurs, qu'il s'agit d'un chemin piétonnier pour un usage aux familles avec enfants, et que ce passage doit rester fermé ; émet donc un avis défavorable.
- Le collège de Brezolles sollicite une subvention communale pour le fonctionnement de l'établissement, un enfant de la commune fréquentant cette école. Un avis défavorable est émis.
- Monsieur le Maire indique qu'une réunion publique aura lieu le samedi 13 janvier de 10h30 à 12 heures à la salle polyvalente, dans le cadre de la participation citoyenne. Elle sera animée par la gendarmerie.
Une information avec un coupon réponse à retourner en mairie sera distribuée dans le mois pour connaître la participation pour une bonne organisation.
- La redevance de concession de gaz naturel revenant à la commune pour l'année 2016 s'élève à un montant de 1 565.77 euros.
- Les maisons Elisa qui travaillent route de Châtaincourt ont répondu au courrier adressé par la commune pour le problème des brûlages sur le chantier, s'excusent de la gêne en indiquant que cela ne se reproduira plus. A surveiller.
- Problème de couverture des réseaux de téléphones portables sur la commune : il est proposé de prendre un rendez-vous avec Monsieur Marleix pour lui soulever le problème.
- Invitation par la Gendarmerie à la Sainte Geneviève qui aura lieu le mercredi 10 janvier à 10 h : Mme Rolland s'y rendra.
- Monsieur le Maire indique que suite à sa rencontre avec la sté d'assurance SMACL, un nouveau contrat a été signé : en 2017 : 3 244 euros , en 2018 : 3 154 euros avec un champs couvert plus important.

TOUR DE TABLE :

- M. ROMANO : signale la dissolution au 01/01/2018 du Syndicat de la Blaise
Demande qu'un courrier soit envoyé à Mme Guiot pour le prêt de son camion.
- M. TOUTIN : signale une économie de 3000 euros en 2017 sur l'électricité de l'éclairage public suite à coupure la nuit + le renouvellement des lampes.
Demande la relance des techniciens pour l'alarme de la salle polyvalente.
- M. ALLEAUME : demande si le matériel des agents communaux a été racheté suite au vol dans l'atelier –
réponse : deux débroussailleuses ont été achetées, un souffleur a été commandé.
Signale qu'il faudrait changer la porte d'entrée de la salle polyvalente.
- M. ROSSI : demande si une réunion peut être prévue pour le bulletin communal. A voir pour la semaine
prochaine.
Signale que l'information communale pour le Noël communal n'est pas assez visible.
- Mme CAMPAS : signale du bruit dans la rue dans la nuit de mardi à mercredi.
- Mme GAUDRY : signale le problème des enfants attendant le car scolaire, à Morvillette, dans le noir, pour le
collège de Châteauneuf. Revoir l'éclairage + un abri-bus. A voir avec le conseil départemental.
Souhaite connaître l'heure d'arrivée du spectacle de Noël.
- M. LE VALEGANT : fait part d'une demande d'administrés pour la pose de bancs supplémentaires (sur le
chemin piétonnier...)
Indique qu'on lui a indiqué le bon travail des employés communaux.
- Mme ROLLAND : indique que le bois de bardage de la salle polyvalente vieillit mal, trouver une solution
pour y remédier.
- M. ALBERT : indique qu'il a assisté à une réunion de la SEMCD, vente d'immeubles,
Et à une réunion du développement économique : une installation d'une Entreprise de maçonnerie,
pré fabriqué sur un terrain de 4 hectares à Vernouillet (avec embauche de 80 et 100 personnes).

Séance levée à 23 h 20

Le Maire,

La secrétaire de séance,

les membres présents